

Saint-Michel-de-Bellechasse, le 17 novembre 2020



La Société du Vieux Bourg de Saint-Michel

Mme Nathalie Roy
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, 1^{er} étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la ministre,

Le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM), créé en 1983, et la Société du Vieux Bourg de Saint-Michel, créée en 2020, se sont associés dans ce projet visant à assurer la pérennité du presbytère patrimonial et du cœur institutionnel de Saint-Michel-de-Bellechasse. Nous croyons que ces deux éléments forts méritent une reconnaissance nationale et une éventuelle inscription au registre du patrimoine culturel du Québec de votre ministère¹. Les dossiers que nous avons constitués devraient vous convaincre d'énoncer dans les meilleurs délais un avis d'intention de classement, en vertu de l'article 30 de la Loi sur le patrimoine culturel, d'immeuble patrimonial pour le presbytère et de site patrimonial pour cet enclos paroissial, parmi les plus intéressants au Québec.

Le presbytère de Saint-Michel-de-Bellechasse est un bâtiment construit en 1739 et rallongé de 25 pieds en 1790. Il est un des rares subsistants de cette période et parmi les plus vieux du Québec après celui de la mission de Kahnawake (voir la liste pages 2 et 3 du dossier sur le presbytère). Bien qu'il ait subi quelques modifications au cours des siècles, il a conservé son cachet traditionnel et demeure des plus remarquables, tant par ses dimensions impressionnantes que par son site exceptionnel. De plus, dans son voisinage, il conserve toujours sa grange à dîme du milieu du XIXe siècle, alors que, dans la plupart des municipalités, ce bâtiment est disparu depuis longtemps. En plus des valeurs historiques, architecturales et patrimoniales intrinsèques au presbytère, il faut souligner que ce bâtiment a été au cœur des événements guerriers de 1759 (présence des soldats britanniques) et de 1775 (invasion américaine) où des paroissiens rebelles s'emparèrent du presbytère pour éviter d'être conscrits par les autorités britanniques en place, cela, au grand désespoir du curé Antoine Lagroix.

Depuis le 7 septembre 2017, ces deux immeubles patrimoniaux et leurs terrains sont propriétés de la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse pour les avoir acquis de la Fabrique locale, avec

¹ Les formulaires pour les deux demandes ont été remplis et envoyés au Registraire du patrimoine culturel du Québec (RPCQ).

promesse de bon entretien et de conservation, condition qui semble plus ou moins respectée actuellement.

Dans la présente, nous vous demandons également de déclarer « site patrimonial » le cœur institutionnel comprenant l'église de 1872, le presbytère de 1739, la grange à dîme, le cimetière et quelques terrains avoisinants afin d'assurer dans l'avenir la conservation des espaces verts et des dégagements actuels qui permettent d'apprécier à sa juste valeur l'ensemble du site. De plus, rappelons que le village de Saint-Michel-de-Bellechasse fait partie de l'Association des plus beaux villages du Québec et son cœur institutionnel est un puissant élément de justification de cette adhésion (voir le dossier spécifique et photos d'accompagnement).

Espérant que vous accueillerez favorablement ces demandes d'avis d'intention de classement qui visent à reconnaître sur le plan national cet immeuble et ce site à leur juste valeur historique et patrimoniale.

Acceptez, Madame la Ministre, nos salutations les plus distinguées



Gaston Cadrin, vice-président au patrimoine et à l'environnement (GIRAM)

Bureau de poste de Lévis, C.P. 202, 4870, boul. Guillaume-Couture, Lévis, G6N 6N8



Nathalie Lessard, présidente, La Société du Vieux Bourg de Saint-Michel

92, rue Principale, Saint-Michel-de-Bellechasse, GOR 3S0

Pièces jointes :

- 1- ***Le presbytère de Saint-Michel-de-Bellechasse, demande de déclaration « d'immeuble patrimonial ».***
- 2- ***Le cœur institutionnel de Saint-Michel-de-Bellechasse, demande de déclaration comme « site patrimonial ».***
- 3- **Lettres d'appui de la Fédération Histoire Québec, de l'APMAQ et de la SHBellechasse**
- 4- **Photo aérienne : Vue d'ensemble du cœur institutionnel.**

CC : -M. Éric Tessier, maire de la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse
-Mme Stéphanie Lachance, Députée de Bellechasse

Vue d'ensemble du cœur institutionnel



Source : site Web : <https://presbyteresaintmichel.com/>